

RAPPORT DE MISSION EN CORÉE
du 6 au 11 décembre 1965

André Bisang

SITUATION GENERALE.

L'événement majeur de 1965 pour la Corée est indiscutablement la normalisation des relations avec le Japon. Il a fallu une douzaine d'années pour arriver, le 22 juin 1965, à la signature d'un traité comprenant, entre autre, la reprise des relations diplomatiques, l'obtention par la Corée d'une somme de 300 millions \$US à titre de réparation, un accord pour la pêche, ainsi qu'un accord concernant le statut des résidents coréens au Japon. Après des manifestations hostiles importantes dans les deux pays, les parlements ont finalement, mais dans des conditions souvent dramatiques, ratifié le traité qui est entré en vigueur le 21 décembre 1965.

Il est clair que la normalisation des relations entre ces deux pays va encore augmenter la pénétration japonaise. Cependant, le gouvernement coréen se préoccupe sérieusement du problème de sa balance commerciale avec le Japon dont le déficit risque de dépasser les US\$ 100 millions cette année, alors qu'il était de US\$ 60 millions en 1964. En outre, les souvenirs de l'occupation japonaise sont encore assez profonds en Corée, et ceci ne va pas sans toucher certains membres du gouvernement, qui ont peur d'une nouvelle invasion japonaise, économique cette fois.

A fin novembre, le Ministère du commerce et de l'industrie a annoncé son plan commercial pour les premiers six mois de 1966. Les points principaux en sont:

- les importations seront libéralisées à 80%, alors que jusqu'à présent, seulement le 70% des articles était approuvé automatiquement;
- les importations d'un pays quelconque pourront être réduites si la balance commerciale avec ledit pays est par trop déficitaire;
- l'interdiction d'importation de certains produits fabriqués en Corée pourra être levée si ledits produits sont plus chers ou de

qualité inférieure au standard international.

C'est dans le contexte de ce nouveau plan que des montres complètes peuvent à nouveau être importées contre le 50% de la valeur des exportations de coton coréen vers la Suisse.

Une chose doit, de toute façon, rester bien claire dans notre esprit: bien que les exportations coréennes aient augmenté de 25% en 1965, la situation économique de ce pays dépend encore beaucoup de l'aide des Etats-Unis et, dès 1966, du Japon qui devrait, petit à petit, prendre la relève des américains dans ce domaine.

MARCHE HORLOGER.

1. Le régime des importations de montres en Corée.

a) Les mouvements:

- Les mouvements de montres, sans cadrans, aiguilles et boîtes, avec 19 pierres au maximum, de provenance de n'importe quels pays, sont admises à l'importation depuis le 1er janvier 1965;
- Cette possibilité d'importation de mouvements, mais cette fois sans limitation quant au nombre de pierres, est prolongée jusqu'à fin juin 1966.

b) Les montres complètes:

- 1- Depuis le 1er décembre 1965, et jusqu'au 30 juin 1966, les montres complètes, d'origine Suisse seulement, sont admises à l'importation;
- 2- La valeur de ces importations est limitée aux 50% de la valeur des exportations de coton coréen vers la Suisse;
- 3- Toutes les montres sont admises sans discrimination, quant au nombre de pierres ou au métal des boîtes. Cependant, quatre marques considérées comme des "montres de luxe", ne sont toujours pas importables, soit: Oméga, Vacheron et Constantin, Patek-Philippe et Rolex;
- 4- Comme souligné sous chiffre 1, seulement les montres de provenance suisse sont importables. Ainsi, les montres japonaises, allemandes, américaines, etc. ne sont, pour l'instant du moins, pas admises à l'importation.

c) Le tarif douanier:

Actuellement, le tarif douanier est de 50% de la valeur CIF pour les montres et les mouvements. Cependant, pour les montres complètes, en or, argent, plaqué or, ou dont la valeur à l'échelon du grossiste dépasse Hwan 5000 (Fr.s.80.-), le tarif passe à 80% de la valeur CIF.

d) Taxes additionnelles:

Pour bien faire comprendre le système des taxes en Corée, nous vous donnons l'exemple suivant:

valeur CIF	100.-
douane: 50% de CIF	50.-
marge bénéficiaire importateur: 30% de CIF	30.-
frais: 5% de CIF	5.-
	<u>185.-</u>

Si cette somme, appelée "Market value", qui correspond ainsi au prix à l'échelon du grossiste, est dépassée, le Ministère des finances prélève une taxe correspondante aux 90% de la différence. Si donc, pour en revenir à notre exemple, la "market value" est de 205.- au lieu de 185.-, une taxe de 18.-, correspondant aux 90% de la différence, sera donc prélevée.

Ce système de taxe est valable pour toutes les montres et mouvements, sans discrimination.

Comme on le voit en étudiant le résumé ci-dessus, la situation a bien évolué depuis nos rapports TK-408 du 16 juin 1964 et TK-1011 du 24 septembre 1965. Il est, de ce fait, inutile de regarder en arrière. Il faut, au contraire, envisager des solutions complètement neuves pour garder, ou reprendre, une partie de ce marché.

2. La situation actuelle.

Que l'on discute avec les importateurs, que l'on regarde les magasins de détail ou que l'on étudie les statistiques (qui ne représentent qu'une partie de la réalité), une constatation s'impose: ce marché est en train de passer dans les mains des fabricants japonais! Voyons quelles en sont les raisons:

- Pendant les années où l'importation était complètement interdite, il était plus facile d'organiser la contrebande depuis le Japon que depuis n'importe quel autre pays.
- Depuis la libéralisation des importations de mouvements, la quasi totalité de ces derniers (70,000 pièces: janvier-novembre 1965) est de provenance japonaise, la Suisse ne permettant pas l'exportation de mouvements en Corée.
- Malgré cette libéralisation, la contrebande se poursuit (environ 75,000 pièces: janvier-novembre 1965), tout naturellement à l'avantage du Japon.
- Du fait des difficultés d'importation durant ces dernières années, une grande quantité de montres d'occasion, plus ou moins bien remises à neuf, sont en vente chez tous les détaillants. Comme il s'agit

presque uniquement de marques suisses, l'image de la montre suisse par rapport à la montre japonaise, qui elle est neuve, en souffre sensiblement. En outre, du fait qu'il est non seulement interdit d'importer, mais également d'exposer et de vendre les montres dites "de luxe", l'image suisse n'en est que plus basse.

- Le problème des prix joue également en faveur des japonais. En effet, les prix des mouvements CITIZEN et ORIENT (RICOH exporte très peu et SEIKO, officiellement, pas du tout de mouvements, mais commencera en 1966), sont de fr.s.20.- pour un auto-cal*, fr.s.13,50 pour un cal., fr.s.11,60 pour un mouvement homme, et de fr.s.10,80 pour un mouvement de dame. D'après les importateurs coréens, les prix des mouvements suisses ne devraient pas dépasser de plus de 10% ces prix japonais pour avoir des chances de succès sur ce marché, où le pouvoir d'achat, répétons-le, est très bas. Il est évident que les montres qui entrent en contrebande sont imbattables au point de vue prix! (*auto-cal. = automatique-calendrier).

- Une grande partie des importateurs coréens de montres suisses a maintenant quitté la branche horlogère, alors que les agents des marques japonaises sont très actifs auprès des grossistes et détaillants.

En conclusion, les japonais sont en train de prendre le large, et la situation n'est guère brillante pour nous. Voyons maintenant quelles sont nos possibilités pour améliorer notre position.

I. Importation de montres complètes.

Ainsi donc, depuis le 1er décembre 1965, et jusqu'au 30 juin 1966, des montres complètes de provenance suisse exclusivement, pourront être importées en Corée contre le 50% de la valeur des exportations coréennes de coton vers la Suisse.

Il est évident que cette prise de position du gouvernement coréen, aussi inattendue et, malgré tout, agréable soit-elle, ne nous permettra pas une offensive de grande envergure sur le marché. Plusieurs questions se posent du reste à ce sujet:

- Comment les japonais vont-ils réagir?
- Suivant cette réaction, et même sans s'occuper des japonais, le gouvernement coréen reportera-t-il sa décision au mois de juin 1966?
- Nous sera-t-il possible d'augmenter notre "quota" en dessus de l'actuel 50%?

- La clause concernant les montres dites "de luxe" pourra-t-elle être éliminée?
- Les droits de douane sur les montres complètes resteront-ils les mêmes que pour les mouvements?
- Quel succès rencontreront les montres suisses dont le prix sera passablement plus élevé que celui des montres japonaises?

Dans ce contexte, seule une augmentation marquée des exportations coréennes de coton vers la Suisse pourrait nous permettre de reprendre un certain nombre de ces questions avec le gouvernement coréen.

II. Importation de mouvements.

Depuis le début de 1965, l'importation de mouvements est autorisée. Or seuls les japonais en ont profité!

Une petite quantité de mouvements suisses semble avoir pourtant été importée, soit de Hongkong, soit directement de Suisse?! Cependant, comme ces mouvements ont été expédiés en dehors des règles, on peut se poser certaines questions quant à leur qualité.

De ce fait, il semblerait simplement raisonnable de permettre l'exportation de mouvements vers la Corée. Ceci nous permettrait d'une part de contrecarrer l'avance japonaise et d'autre part, les choses devenant officielles, de mieux contrôler, en Suisse aussi bien qu'en Corée, la qualité de nos produits.

Voyons maintenant un problème qui, si nous nous engageons dans cette direction, devient très important: la qualité des boîtes et cadrans coréens.

III. Les fabriques de boîtes et cadrans.

* Les deux principales fabriques de boîtes et cadrans ont été visitées rapidement. En annexe à ce rapport, des échantillons*des produits de ces deux maisons sont joints pour analyse. On peut cependant, maintenant déjà, affirmer que ces boîtes et cadrans ne sont pas d'une très grande qualité.

* (Expédiés par courrier séparé)

a) La fabrique JU KONG SA de Pusan City.

Monsieur JU SUN MIN, président de la Maison Ju Kong Sa, nous avait déjà contacté au Japon, au mois de novembre 1965. Il a travaillé un certain temps au Japon dans une fabrique de cadrans il y a environ huit ans, puis est rentré en Corée pour commencer sa propre affaire.

C'est donc sept ans auparavant que la Ju Kong Sa a commencé à rafraîchir, puis à produire des cadrans. Devant le nombre croissant de montres d'occasion à remettre à neuf, M. Ju s'est lancé, il y a deux ans, dans la fabrication de boîtes également. Depuis la libéralisation des importations de mouvements, sa fabrique a connu un nouvel essor.

Située à Pusan, deuxième ville de Corée, cette fabrique occupe actuellement 130 ouvriers, dont 80 dans la fabrication des boîtes. L'actuelle production semble être de 30,000 boîtes et cadrans par mois (dont plus de la moitié pour CITIZEN et ORIENT), et la capacité totale de 40,000. Le total des salaires par mois s'élève à fr.s. 8,000.-, soit une moyenne par ouvrier d'environ fr.s. 60.-.

Le prix d'une boîte avec cadran pour montre auto-cal* est de fr.s. 6,40.-, alors que pour une montre simple il est de fr.s. 4,75.- (*auto-cal. = automatique-calendrier).

Les locaux sont bien primitifs, tout particulièrement pour la fabrique de boîtes située dans un vieux hangar; les machines, également très rudimentaires, sont de fabrication coréenne et ont, en général, été conçues par Mr. Ju. Le dernier nous annonce qu'il va changer prochainement de locaux et qu'il attend l'autorisation gouvernementale pour l'importation de machines japonaises. Il aimerait, plus tard, importer des machines suisses également.

Actuellement, seules des boîtes chromées, fond acier, non étanche, sont fabriquées. Des ébauches de boîtes acier seront prochainement importées du Japon et terminées en boîtes étanches.

b) La fabrique KANG MA YUNG Company de Séoul.

Cette fabrique, située à Séoul, a été mise sur pied par Monsieur NO CHUNG HUNG au mois de mai 1965. La production actuelle semble être de 25,000 boîtes et 10,000 cadrans par mois, le tout étant destiné à la remise à neuf de montres d'occasion. Mr. NO prétend qu'il fabriquera boîtes et cadrans pour SEIKO en 1966(?).

Environ 60 ouvriers (en majorité des enfants) travaillent dans cette usine pour des salaires variant entre fr.s.35.- et 45.- par mois.

Les machines et locaux de cette usine sont plus que primitifs, et les conditions de travail invraisemblables. Mr. No également nous annonce qu'il va construire une nouvelle usine?

En conclusion, de ces deux fabriques, c'est celle de Pusan qui est (comme on peut du reste le constater en examinant les échantillons) la plus avancée. En outre, la personnalité de Mr. Ju, bien que passablement tournée vers les japonais (mais peut-on lui en vouloir?), nous paraît plus active et solide. Il sera bon, le jour où nous exporterons des mouvements en Corée, d'examiner dans quelle mesure nous pouvons aider ou conseiller un de ces deux fabricants.

IV. Les activités japonaises.

Comme nous l'avons vu, les japonais ont progressé à pas de géants sur le marché coréen. Il est pourtant clair qu'ils n'ont, pour l'instant, que profité d'une position géographique avantageuse, et des possibilités offertes par le gouvernement coréen. Il ne fait pas de doute que maintenant, avec les relations entre les deux pays normalisées, ils vont véritablement passer à l'attaque.

La fabrique de réveils SEIKO de Séoul est maintenant en activité et produit 10,000 pièces par mois. Cependant, Seiko n'a encore rien fait au point de vue montres (à part la contrebande!). Le simple fait que cette compagnie n'ait pas profité des possibilités d'importation de mouvements semble prouver qu'elle va s'implanter d'une façon différente, et certainement plus profonde, c'est-à-dire en assemblant puis en fabricant sur place. La seule raison pour laquelle Seiko n'est pas encore entré en activité dans ce domaine semble être certaines difficultés financières de la part de son agent coréen, la Maison KU IL SA.

D'après ce que nous avons entendu pendant notre visite, CITIZEN va commencer l'assemblage de ses montres en Corée dans les premiers mois de 1966. La course est donc ouverte entre les deux fabricants japonais.

CONCLUSIONS.

Le marché coréen est de plus en plus dans les mains des japonais. En outre, tout porte à croire que ces derniers, du fait de la normalisation des relations entre les deux pays, vont s'implanter de manière plus directe encore. Or, si les japonais commencent à fabriquer en Corée, il y a bien des chances que ce pays ferme ses portes à nouveau, et certainement pour longtemps cette fois, à l'importation de produits horlogers.

Du côté suisse, trois actions devraient être entreprises au plus vite:

1. Encourager l'importation de coton coréen (ou même d'autres produits) pour pouvoir, d'une part, recréer une image valable de la montre suisse en Corée, et d'autre part, laisser la porte ouverte à des discussions avec le gouvernement de ce pays.

2. Libéraliser au plus vite l'exportation de mouvements vers la Corée pour mieux marquer notre présence sur ce marché.

3. Devancer les japonais dans leurs projets d'assemblage ou de fabrication. C'est, en effet, notre seule chance de "durer" sur ce marché naturellement petit, mais qui pourrait très bien nous servir de tremplin dans cette région du monde. En outre, du fait de la peur du gouvernement coréen d'une invasion économique japonaise, le moment serait assurément bien choisi.

AB:MGR

Tokyo, le 29 décembre 1965